

SYNDICAT DE RIVIERES DU HAUT BASSIN DE L'HERAULT

Compte Administratif 2023

18 mars 2024

1

Le compte administratif est un document budgétaire de réalisation qui :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- Présente les résultats comptables de l'exercice
- Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Ce compte retrace donc les écritures de l'exercice 2023, constate la reprise des résultats cumulés fin 2022 et détermine les résultats cumulés fin 2023 pour le budget supplémentaire 2024.

2

LA RÉTROSPECTIVE FINANCIERE DU SYNDICAT DE RIVIERES DU HAUT BASSIN DE L'HERAULT



3

I / LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses :

		CA 2022	CA 2023	Observations
CHAP 011	Charges de fonct courantes	54 596,21 €	58 093,86 €	Etude EPTB FH GEMAPI, convention de mutualisation, fonctionnement équipe verte : réparation véhicule, renouvellement des vêtements de travail
CHAP 65	Autres charges de gestion courante	13 354,89 €	13 442,72 €	Adhésion EPTBFH , régularisation du PAS
CHAP 012	Charges en personnel	121 508,68 €	124 613,01 €	Réduction du personnel de l'équipe verte en 2022
CHAP 042	Opérations d'ordres	37 815,79 €	6 087,47 €	Amortissement des biens en baisse car vente de matériel
	TOTAL	227 275,57 €	202 237,06 €	

ZOOM

	2022	2023
EPTBFH - Etudes	8 884,24 €	8 884,24 €
EPTBFH – Cotisation annuelle	13 354,89 €	13 441,89 €
Convention de mutualisation (CCPV)	30 055,52 €	32 034,39 €
Solde des charges de gestion	15 656,45 €	17 176,06 €
TOTAL 011 + 65	67 951,10 €	71 536,58 €

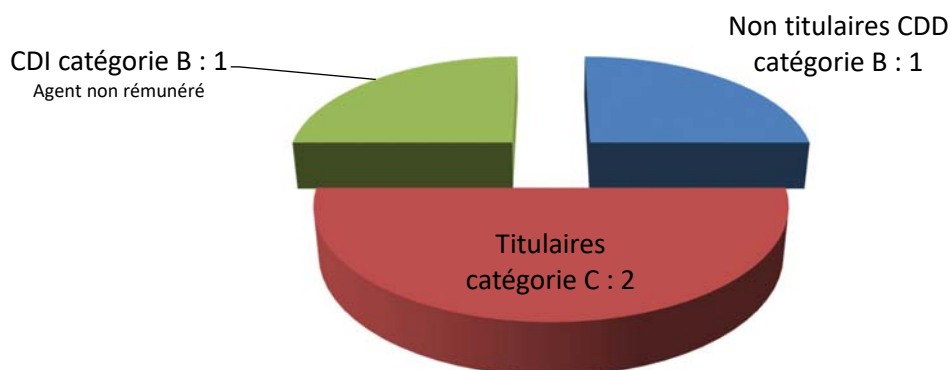


4

- Les charges en personnel 2023

	EFFECTIFS
Au 31/12/2018	6
Au 31/12/2019	6
Au 31/12/2020	6
Au 31/12/2021	5
Au 31/12/2022	4
Au 31/12/2023	4

		CA 2021	CA 2022	CA 20223
CHAP 012	CHARGES DE PERSONNEL	165 319,07 €	121 508,68 €	124 613,01 €
CHAP 013	MALADIES	2 636,77 €	836,70 €	488,06 €
CHAP 74	PARTICIPATION ETAT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CHAP 74	PARTICIPATION AGENCE - CC	271 469,00 €	206 330,01 €	236 425,99 €
	RESIDUEL	108 786,70 €	85 658,03 €	112 301,04 €



5

- La section de fonctionnement

Les recettes :

		CA 2022	CA 2023	Observations
CHAP 042	Divers (Opérations ordre)	1 149,63 €	0,00 €	Vente de matériel technique (écriture comptable)
CHAP 013	Atténuations de charges en personnel	836,70 €	488,06 €	Remboursement maladie
CHAP 74	Subventions Participation	206 330,01 €	236 425,99 €	Participation des 3 Communautés de Communes = 202 256 € Subvention Agence de l'Eau = 34 070 €
CHAP 75	Autres produits de gestion courante	2,58 €	0,00 €	Régularisation PAS
CHAP 77	Produits Exceptionnels	20 265,05 €	1 500,00 €	Vente de matériel technique (bénéfice)
	TOTAL	228 583,97 €	238 414,05 €	



6

- Participation des Communautés de Communes pour 2023

REPARTITION Par CC	Fonctionnement GEMAPI	Fonctionnement Hors GEMAPI	Equipe Verte GEMAPI	EPTB FH Hors GEMAPI	EPTB FH GEMAPI	Technicien GEMAPI	Technicien Hors GEMAPI	TOTAL
CCPV	12 920,57 €	2 233,25 €	51 763,35 €	5 902,86 €	3 496,46 €	9 129,76 €	9 129,76 €	94 576,00 €
CCCGS	12 748,03 €	2 203,42 €	51 072,09 €	5 824,03 €	3 449,77 €	9 007,83 €	9 007,83 €	93 313,00 €
CCCACTS	1 962,76 €	339,25 €	7 863,35 €	896,70 €	531,15 €	1 386,90 €	1 386,90 €	14 367,00 €
TOTAL	27 631,36 €	4 775,92 €	110 698,79 €	12 623,59 €	7 477,38 €	19 524,49 €	19 524,49 €	202 256,00 €



Compétence GEMAPI

Extrait de l'article L.211-7 I du code de l'environnement

La compétence GEMAPI regroupe les items 1°, 2°, 5° et 8°

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;

Compétence Hors - GEMAPI

- 3° L'approvisionnement en eau ;
- 4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ;
- 6° La lutte contre la pollution ;
- 7° La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ;
- 9° Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile ;
- 10° L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants ;
- 11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- 12° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.



L'exercice de la compétence GEMAPI peut justifier la prise de compétences supplémentaires (relatives par exemple à la surveillance, la maîtrise des eaux pluviales...)

II / LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- Evolution des dépenses d'investissement de 2023

		CA 2022	CA 2023	Observations
CHAP 13	Subvention investissement	0,00 €	34 710,07 €	Remboursement avance au CD 30 perçue à tort
CHAP 21	Acquisition	2 157,50 €	16 401,63 €	Matériels pour rééquipement équipe verte = 4 413,82 € Débitmètre = 11 987,81 €
CHAP 23	Travaux	16 800,00 €	0,00 €	Travaux sur atterrissements
CHAP 20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	77 256,00 €	Plan pluriannuel de gestion
CHAP 040	Opérations d'ordre	1 149,63 €	0,00 €	Vente de matériel technique (écriture comptable)
	TOTAL	20 107,13 €	128 367,70 €	

- Evolution des recettes d'investissement de 2023

		CA 2022	CA 2023	Observations
ART 10222	FCTVA	906,65 €	0,00 €	FCTVA 2022 sur dépenses 2021
CHAP 13	Subventions d'investissement	1 968,00 €	47 279,84 €	Subvention Etat – Département - Région (solde travaux post-crues, solde travaux atterrissements et solde PPG)
CHAP 040	Opérations d'ordre	37 815,79 €	6 087,47 €	Amortissement des biens en baisse suite à la vente de matériel technique en 2022
	TOTAL	40 690,44 €	53 367,31 €	

III / LES RÉSULTATS 2023

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	PREVISIONS TOTALES	298 188,10 €	256 844,86 €	555 032,96 €
	REALISATIONS	53 367,31 €	238 414,05 €	291 781,36 €
DEPENSES	PREVISIONS TOTALES	298 188,10 €	256 844,86 €	555 032,96 €
	REALISATIONS	128 367,70 €	202 237,06 €	330 604,76 €
	RESULTATS DE CLOTURE 2023	-75 000,39 €	36 176,99 €	-38 823,40 €
	RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE 2022	235 973,24 €	53 978,35 €	289 951,59 €
	RESULTAT CUMULE	160 972,85 € (A)	90 155,34 €	251 128,19 €
	RESTE A REALISER	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
	SECTION INVESTISSEMENT	36 562,00 €	8 925,16 €	-27 636,84 € (B)
		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
	RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023	133 336,01 € (A-B)	90 155,34 €	223 491,35 €

